



Destinataires :
Unir CFE-CGC, Unar CFTC, UCR CGT,
UCR FO, Unsa Retraités et FGR-FP

Paris, le 14 juin 2018
référence : DF/mre 2018-05

Bonjour,

Lors de la réunion de l'Inter UCR du 25 mai dernier, nous vous avons invités à une action unitaire à l'automne prochain pour la défense du pouvoir d'achat des retraités.

À l'épisode de la hausse de la CSG s'ajoute la décision du gouvernement de reporter du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier la revalorisation des retraites ayant comme conséquence une année blanche en 2018. Ces nouvelles mesures sont notoirement injustes. Elles ne peuvent que provoquer la juste colère des retraités qui subissent un matraquage en règle par des entailles répétées à leur pouvoir d'achat. La CFDT Retraités estime nécessaire de prendre en compte le mouvement d'opinion qui traduit un fort ressentiment des retraités. Il est clair que les retraités ne peuvent se contenter des seuls remerciements « policés » du Président.

Si nos discussions, au sein de l'Inter UCR ont fait apparaître des divergences, notamment sur la nature de la CSG, elles ont mis en évidence des convergences tant sur l'analyse de la situation actuelle des retraités que sur un certain nombre de revendications qui nous sont communes.

Des constats ont été partagés sur la place qui est faite aux retraités dans la société et sur l'érosion programmée des retraites. Par ailleurs, nous partageons aussi le constat qu'aucune négociation n'est possible avec le Gouvernement qui veut faire passer en force ses réformes.

Sur la situation des retraites, nous avons soulevé la stigmatisation permanente des retraités qui sont pointés du doigt, considérés comme des nantis ainsi que la volonté du gouvernement de nous opposer aux actifs et aux plus jeunes. Les retraités font effectivement l'objet d'un traitement discriminant, injuste et insupportable. La hausse de la CSG, à elle seule, représente une ponction de quelques de 4,5 milliards d'euros par an sur les pensions de retraite. Cette mesure n'est pas neutre : elle participe de fait à contenir la part des dépenses de retraites dans le PIB. Pourtant, sous l'effet des différentes réformes entreprises depuis plus de 20 ans, les dépenses de retraites vont peser de moins en moins dans le PIB. Globalement stable jusqu'en 2025, leur poids s'allégerait surtout entre 2025 et 2060, pour représenter 11,2% du PIB, contre 13,8 actuellement.

.../...

La question de l'indexation des pensions, celle d'un minimum de pension sur le Smic, la non revalorisation des pensions en retraites en 2018 apparaissent comme les points de convergence.

Le travail technique qui a été réalisé en InterUCR dans un passé récent sur l'indexation des pensions a montré une érosion relative du montant de la pension moyenne par rapport aux revenus d'activité moyens, due notamment à l'indexation des pensions sur l'inflation, qui augmentent moins vite que les salaires.

Un même travail a été réalisé sur le minimum contributif, ce qui a légitimé la revendication d'un minimum de pension équivalent au SMIC.

La mesure de gel de pension pour 2018 participe aussi aux économies que le Gouvernement veut faire dans les dépenses de retraites. Elle coutera 400 millions d'euros aux retraités.

Le sujet de la CSG reste une divergence forte. Certaines OS au sein de l'interUCR remettent en cause le principe même de la CSG, d'autres, dont la CFDT Retraités considèrent que la CSG est le prélèvement le plus juste pour financer les risques universels (famille, maladie ou perte d'autonomie) de la protection sociale, car ce prélèvement touche tous les revenus et pas seulement les revenus salariaux. Il reste que la CFDT Retraités ne peut pas admettre que la hausse de la CSG au 1^{er} janvier dernier reste sans contrepartie pour les retraités.

La préparation de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ne nous a pas empêchés de trouver la voix du travail commun et d'une action unitaire, malgré nos clivages sur la question du financement de la perte d'autonomie.

C'est pourquoi la CFDT Retraités, propose une action unitaire à l'automne prochain, pour peser sur les orientations de la loi de financement de la Sécurité sociale. Cette action pourrait se faire à partir des revendications que l'InterUCR du 25 mai a pu identifier comme étant communes :

- Des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat des retraites.
- L'indexation des pensions de retraites sur les salaires
- Un minimum de pension équivalent au Smic

Chers camarades, nous sommes à votre écoute pour tout échange qui pourrait aboutir à une action commune.



Dominique Fabre,
Secrétaire générale